

*Société canadienne des postes—Loi*

L'objet essentiel de ce projet de loi est d'assurer un service postal à la population. Je traite d'une définition mais je ne peux pas simplement répéter définition, définition, définition, comme mon collègue néo-démocrate le veut. J'ai recours à des exemples pour illustrer cette définition.

Comme je l'ai déjà dit, ces chèques sont postés les 13 et 14 du mois si le 15 tombe un samedi ou un dimanche. Les retraités reçoivent leurs chèques avant la fin du mois depuis bien des années. Maintenant ils les reçoivent le 5 et le 6 du mois suivant. En fait, quelqu'un de Canmore a dit qu'il ne recevait pas son chèque avant le 11 du mois suivant. Le service postal devrait certainement être plus efficace.

Je veux en venir à ceci: il doit exister une hiérarchie qui permette de trouver le responsable. Je sais que le ministre des Postes n'en est pas responsable, mais il y a quelque chose qui cloche quelque part entre Edmonton et Canmore. Cela ne donne certainement pas du renom au service postal.

Le service des pensions de vieillesse poste ses chèques le 21 de chaque mois. Ces chèques arrivent de plus en plus tard. Certains retraités doivent parfois attendre jusqu'au 15 du mois suivant avant de toucher leurs chèques.

Ce que le ministre a dit à propos de monopole, et ainsi de suite, était certainement sensé, mais quand le service est mauvais, c'est le moment de mettre fin au monopole. Je veux bien faire comprendre cela au ministre.

J'aimerais citer un ou deux autres exemples. Une lettre postée à Montréal le 16 février est arrivée à destination, à Calgary, le 12 mars. Où était-elle? Je voyage d'Ottawa à Calgary toutes les fins de semaine et il me faut trois heures et demie. Si jamais il y a des ennuis mécaniques, le voyage peut durer jusqu'à sept heures, mais jamais 24 jours. Je pourrais faire mieux à bicyclette. Ce n'est pas là un service efficace.

J'aimerais parler d'une autre question qui ennuie bien des gens. Un maître de poste du sud de l'Alberta a dit qu'il perdait la moitié de ses clients parce qu'il faut trop de temps pour envoyer une lettre d'Edmonton à Regina ou à n'importe quelle ville de l'Est. Le courrier s'immobilise quelque part. Je pense que c'est au bureau de poste régional de Calgary.

L'article 14(1) du bill porte:

Sous réserve de l'article 15, la Société a, de façon exclusive, le privilège de recueillir, transporter et distribuer les lettres au Canada.

Il faudrait que la poste fasse le nécessaire. Si elle le faisait, il n'y a pas de Canadien sensé qui paiera trois fois le prix pour expédier une lettre. Les hommes d'affaires ne font pas de dépenses de cette sorte s'il n'y a pas quelque chose de travers quelque part. Ils tiennent à obtenir le meilleur service possible pour chaque sou dépensé.

Il y a une ou deux choses que j'aimerais dire à ce sujet. Les agents d'assurances ont besoin que leurs lettres parviennent à leurs clients et que les chèques de ces derniers leur arrivent à temps. Sinon, les clients ne savent pas s'ils sont assurés, d'ailleurs l'agent va résilier la police si la prime n'arrive pas. C'est là une affaire grave. Un agent d'assurances de Turner Valley a dit avoir perdu la moitié de ses affaires. Pour ne pas perdre toute sa clientèle, il lui a fallu recourir à d'autres moyens, en payant plus cher. Voilà ce que j'essaie de faire comprendre. Ce n'est pas par plaisir que nous voulons suppri-

mer ce monopole. C'est parce que la poste ne fait pas le nécessaire, voilà tout. Il y a d'autre part l'obligation de desservir la clientèle. Si je suis dans les affaires, j'ai des devoirs envers ma clientèle, qu'il s'agisse d'assurance ou d'autre chose. Si je suis agent d'assurances, il faut que je préviene le client que sa maison ou ses meubles sont assurés, et dans certains cas, le message doit parcourir plusieurs milles pour arriver à destination. Ce n'est pas toujours aussi simple que d'aller au coin de la rue, parce que les agents ont d'importants territoires. S'ils ne peuvent pas prévenir leurs clients, leurs affaires vont périlcliter par la faute d'un tiers qui les empêche de faire leur travail. Dans ces conditions, pourquoi faut-il empêcher toute solution de rechange? Pourquoi maintenir le monopole? D'après moi, c'est simplement pour les avantages à en tirer.

Un ou deux députés ont dit ne pas chercher à réduire les recettes des Postes. Si elles font l'affaire, chacun d'entre nous sera disposé à dépenser 17c., ou même 30c. par lettre, au lieu des \$4 que réclament les services de messagerie. Les gens tiennent à ce que leur courrier soit livré. Pour que le service postal soit efficace, il nous faut garantir que ces lettres arriveront à destination dans un délai raisonnable.

Ce qui est dommage, c'est que les petites entreprises sont touchées par ce service, non pas les grandes entreprises comme la compagnie d'électricité de Calgary ou tout autre service public canadien. Ces dernières peuvent se permettre le luxe de recourir à d'autres services postaux mais les petites entreprises indépendantes sont celles dont la trésorerie peut le moins bien supporter une interruption du courrier.

L'Angleterre et les États-Unis ont prévu ce genre de choses. Par exemple, aux États-Unis, la loi exclut la livraison d'actions, d'obligations, de documents d'assurance et autres documents semblables. Cette exemption est possible aux États-Unis où le service postal ne passe pas par les mêmes affres que sa contrepartie canadienne. Quel mal y aurait-il à ce que nous fassions la même chose ici, si cela contribue à améliorer le service?

● (2110)

Si les Postes canadiennes peuvent livrer le courrier, il n'y a aucune raison d'aller payer des services de messagerie. En Grande-Bretagne, on a modifié la loi de manière à prévoir des dispositions spéciales pour les documents urgents, comme les polices d'assurance par exemple.

Le bill ne résout pas les problèmes. Faute de prévoir une solution de rechange quand le courrier ne peut être livré dans des délais raisonnables on que le ministère ne peut satisfaire à certaines normes, nous allons continuer de connaître des difficultés. C'est selon moi, le point important qui devait être souligné ce soir. Tout ce que nous demandons, c'est que les Postes canadiennes acheminent le courrier et le livrent à l'adresse indiquée dans un délai raisonnable. Ce n'est pas en garantissant un certain nombre de sources de revenus que l'on va améliorer la qualité du service. Le monopole dont parle le ministre ne garantira pas un meilleur service. Au contraire, en accordant un monopole exclusif à une société de la couronne, on incite certains employés à manquer de conscience professionnelle. Ils risquent de se dire: «Maintenant que nous avons le monopole, pourquoi s'inquiéter? Nous n'avons aucun concurrent; il n'est donc plus nécessaire de respecter les normes. On nous a remis le monopole en bloc. Ce genre d'attitude est malheureusement trop souvent répandu dans les Postes cana-